

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

**Président** : GROSCHE Marie-Christine

**Secrétaire de séance** : PIN Christine

**Présents**: GROSCHE MC (Maire) – MACHIN JM (1<sup>er</sup> Adjoint) - DUCREUX N (3<sup>ème</sup> Adjoint) - CHAMBERLAND P - BRANLARD D - CHARLOT F – GERVAIS G - GUENOT G - PIN C – PRIMARD E

**Absents** : BARD MP – GÉRARD JP (2<sup>ème</sup> Adjoint) - CARRE C - MOME C

### Le Conseil Municipal a décidé de:

- fixer la rémunération des agents recenseurs à 1,72€ par habitant recensé, 1,13€ par logement enquêté et 60€ pour les deux formations,

- adopter le plan de financement suivant concernant l'achat de la maison de Mme Sanguinetti :

achat 101 000€	Subvention Région	8 080€
	DETR 2018	30 300€
	Conseil Départemental	32 000€
	Autofinancement	30 620€

et de délibérer sur la demande de subvention Leader,

-s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs,



- affecter le Dotation Cantonale d'Equipement sur le programme des travaux de rénovation du logement de La Poste,

- autoriser les services à utiliser le logiciel gratuit DECLALOC pour la déclaration en ligne des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes ce qui permettra en outre de mieux percevoir la taxe de séjour,

- fixer la redevance d'occupation de stationnement du boucher de Planchez les vendredis soirs à 5€ par soir ,

Le 21 décembre 2018

Le Maire

  
  
Marie-Christine GROSCHE